

## Semaine départementale de prévention des risques prostitutionnels

## Ouverture du colloque « Visualiser et comprendre la problématique de la prostitution »

## Vendredi 19 novembre - 9h30

Discours de Madame Nathalie Léandri
Vice-présidente du Département
chargée de l'éducation et du numérique éducatif

Madame la Préfète déléguée à l'égalité des chances, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs.

Le Président Georges Siffredi ne peut malheureusement pas être présent, ce matin, parmi nous. Il m'a demandé de le représenter et de vous dire combien il regrette d'être retenu par d'autres engagements. Il vous prie de bien vouloir l'excuser.

En ma qualité de vice-présidente chargée de l'éducation et du numérique éducatif, je mesure toute l'importance de cette semaine consacrée à la prévention des risques prostitutionnels chez les jeunes.

Une semaine qui débute – et ce n'est pas un hasard, vous vous en doutez bien – à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant et qui se terminera lors de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Durant ces journées de travail et d'échanges, vous serez, nous serons tous, invités à réfléchir sur ce phénomène de la prostitution chez les jeunes. Et, je souhaite que grâce au partage de nos expériences, grâce à nos échanges nourris, nous parvenions à définir de nouvelles approches, à envisager des modalités d'intervention plus idoines, pour dénouer ces situations qui peuvent sembler à première vue, et pour beaucoup d'entre elles, inextricables.

La prostitution des mineurs prend une ampleur inquiétante sur l'ensemble du territoire national ; et il serait naïf de penser que notre département des Hauts-de-Seine est épargné.



Certains se souviennent des espoirs suscités par la loi du 4 mars 2002 qui posait deux grands principes, assortis de sanctions pénales lourdes, pour endiguer la montée en puissance de ce phénomène, déjà palpable à l'époque.

Avec cette loi, la prostitution des mineurs devenait interdite ; et tout mineur en situation de prostitution était considéré en danger, devant alors bénéficier de la protection de l'Etat.

Deux principes, deux évidences.

Naturellement, quiconque fait des victimes et en abuse doit se voir sanctionné : jusqu'à 7 ans d'emprisonnement pour le client ; jusqu'à 15 ans de réclusion criminelle pour le proxénète.

Hélas, cet arsenal législatif n'a pas permis d'atteindre les objectifs fixés par le législateur. C'est d'ailleurs ce que démontre le rapport de Catherine Champrenault – que je remercie pour sa présence parmi nous, ce matin –, un rapport remis au secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance cet été.

C'est aussi ce que vous pouvez constater, vous, les acteurs de terrain, tous les jours, dans l'exercice de vos fonctions.

En réalité, la prostitution des mineurs connaît un développement alarmant depuis une dizaine d'années, un développement alarmant que la crise de la covid-19 a accentué.

Elle s'aggrave avec de plus en plus de mineurs victimes de proxénétisme.

Les données les plus récentes, produites par le groupe de travail piloté par Madame Champrenault, font état d'environ 10 000 jeunes qui vendent leurs corps, dont une très grande majorité de filles – de l'ordre de 85% – âgées entre 15 et 17 ans. Mais les professionnels sont parfois confrontés à des mineurs encore plus jeunes...

Si aucun milieu social ne semble épargné, certains signes peuvent constituer des signaux d'alerte : les enfants en situation de grande précarité, en carences éducatives ou affectives, en pleine rupture familiale ou, encore ceux qui sont victimes de violences intrafamiliales ou sexuelles.

Autre fait marquant de ces dernières années : le rajeunissement des proxénètes qui sont, parfois, mineurs également.



La prostitution des jeunes se transforme avec l'usage du numérique : les réseaux sociaux, les sites de petites annonces, les applications pour louer des logements.

Cette évolution, d'une prostitution de rue à une prostitution hébergée, rend particulièrement difficile le repérage des victimes. Il faut donc agir avec la plus grande perspicacité. C'est un défi pour l'ensemble des services départementaux et pour les partenaires. Pour exemple, nos médiateurs éducatifs dans les collèges et nos équipes des services du Pôle solidarités utilisent la méthode du faisceau d'indices : l'isolement, la baisse des résultats scolaires, l'absentéisme, l'agressivité. Ce sont autant de signes qui amènent à soupçonner des comportements à risque.

Complexe, le repérage des victimes est d'autant plus difficile que beaucoup d'entre elles ne se reconnaissent pas dans ce statut. Bien au contraire, elles se considèrent comme des jeunes femmes, parfois des jeunes hommes, qui s'accomplissent par l'usage délibéré de la liberté de disposer de leur corps.

A l'heure du tout numérique, force est de constater que la frontière a effectivement tendance à s'estomper dans leur esprit entre relations libres et respectueuses et comportements prostitutionnels. Cette banalisation des faits est particulièrement préoccupante.

A ce titre, le Département a renforcé les missions des équipes des Centres de Prévention et d'Education Familiale (CPEF) départementaux pour aller vers les jeunes et travailler en équipes pluridisciplinaires avec l'ensemble des services de solidarités et des partenaires sur le terrain.

Pour essayer d'endiguer la prostitution infantile, Madame la Préfète, le gouvernement vient d'annoncer mardi un plan national de lutte.

## Mobilisé de longue date, notre Département entend y prendre toute sa part.

Comme les autres départements de France, nous sommes confrontés à la prostitution des mineurs dans plusieurs de nos villes. Les chiffres restent difficiles à établir pour quantifier, précisément, le problème.

Je souhaite remercier le travail admirable fait par les associations partenaires (ACPE, agir contre la prostitution des enfants, L'Amicale du Nid, Le Mouvement du Nid et l'association Charonne entre autre). Ce travail s'inscrit dans la nécessaire logique de coopération entre les différents acteurs mobilisés sur le sujet. J'y reviendrai dans un instant.



Le Département joue un rôle moteur dans la définition d'une stratégie ambitieuse de lutte contre la prostitution des jeunes. Une stratégie qui s'articule autour de quatre grands piliers.

La prévention d'abord.

La prévention des jeunes, bien sûr – à travers une éducation à la vie affective et sexuelle qui puisse leur apporter un esprit critique face aux images et vidéos pornographiques qui sont, à l'heure actuelle, bien trop souvent, leurs seules sources d'information sur la sexualité ; qui puisse leur apporter aussi une meilleure estime d'eux-mêmes et davantage de confiance en eux. C'est l'une des actions que mène au quotidien les professionnels des CPEF en lien avec les acteurs de l'éducation.

La prévention des jeunes donc, mais également celle des parents : il est indispensable de les sensibiliser au problème, de leur apporter des outils pour détecter les situations à risque, et de les accompagner pour les aider à tenir pleinement leur rôle.

A cet égard, je veux saluer le travail de l'ensemble des acteurs sur le territoire, des collaborations et des partenariats déjà en cours. Je pense ici par exemple aux animations des professionnels des CPEF, et à l'action des médiateurs éducatifs, qui interviennent dans les collèges, ainsi qu'à l'engagement de l'Institut des Hauts-de-Seine, fortement impliqué dans toutes les politiques de prévention en direction des collégiens, notamment à travers les forums « Giga la vie », organisés dans toutes les communes.

Le deuxième pilier, c'est la protection. Souvent, elle commence par une mise à l'abri et un accompagnement spécialisé par des équipes pluridisciplinaires qui doit s'inscrire dans une démarche de parcours mobilisant l'ensemble des partenaires des différents champs (police, justice, secteur médico-social) et en associant la famille lorsque c'est possible. Il s'agit donc de protéger tous les mineurs victimes de prostitution en leur proposant, chaque fois que c'est nécessaire, une prise en charge globale pouvant aller jusqu'à des mesures d'éloignement de leur proxénète, et de toute autre personne qui pourrait leur nuire.

Le signalement des proxénètes à la justice constitue le troisième pilier. Cela passe par une saisine systématique du parquet lorsque les services ont connaissance de faits prostitutionnels infantiles et par un accompagnant des victimes et de leur famille pour le dépôt de plainte.



Oui, le département agit, à son niveau, en mobilisant ses compétences, pour qu'aucune impunité n'existe dans ce domaine.

Mais ce combat est transversal et implique de nombreux acteurs. Et c'est pour cela que nous sommes réunis pour ce colloque, car le concours de toutes les institutions et de tous les partenaires est primordial ; celui des professionnels sociaux et médicosociaux, des médiateurs, des éducateurs, des policiers, des juges, des responsables associatifs. Plus que jamais, il nous faut renforcer nos collaborations, croiser nos regards et nos expertises, développer une culture professionnelle commune au service des populations exposées à cette problématique.

C'est dans cette optique que nous avons décidé de renforcer la formation, quatrième pilier de notre stratégie départementale.

Il consiste à créer et développer une vision et des compétences à travers un réseau de professionnels agissant sur l'ensemble du territoire alto-séquanais.

Aborder le sujet prostitutionnel de manière frontale débouche, bien souvent, sur des résultats décevants. Il apparait donc plus pertinent de privilégier une approche interdisciplinaire ; d'étudier, dans leur globalité, avec toutes leurs composantes – cognitives, sociales, juridiques, etc. – les situations auxquelles nous sommes confrontés.

Concrètement, nous prévoyons des consultations en petits groupes pour réfléchir à des cas pratiques et tenter d'apporter des solutions opérationnelles dans une démarche de co-construction. Des ateliers de sexologie permettront également de mieux repérer les risques. Enfin, un groupe d'appui accompagnera, en interne, les équipes médico-sociales pour relever les défis auxquels elles font face.

La semaine départementale de prévention et de lutte contre la prostitution des jeunes s'inscrit dans ce plan d'actions.

Nous espérons que vos différents retours d'expérience permettront de parvenir à une meilleure compréhension commune d'un phénomène particulièrement difficile à saisir. Nous espérons également que vos réflexions amèneront à de nouvelles propositions pour prévenir les comportements prostitutionnels et mieux accompagner les victimes.



Cette semaine, comme le plan d'actions que nous portons, participent d'une politique départementale ferme et résolue en faveur de nos jeunes, pour les aider à construire leur avenir, les accompagner vers une vie d'adulte épanouie, et leur permettre de dépasser leurs fragilités et d'exprimer tous leurs talents.

Encore une fois, je vous remercie de votre présence à ce premier colloque et vous souhaite de très bons échanges.